

authorized in 1999. Supplementary permits were also issued for 44,644 kg of turkey to compete with imported turkey-containing products that are not on the ICL.

Broiler hatching eggs and chicks

Broiler hatching eggs and chicks for chicken production were placed on the ICL on May 8, 1989. Pursuant to the FTA and NAFTA, the combined import access level for broiler hatching eggs and chicks is 21.1% of the estimated domestic production of broiler hatching eggs for the calendar year to which the allocation applies. The combined annual import access level is divided into separate levels, of 17.4% for broiler hatching eggs and 3.7% for egg-equivalent chicks.

In 1999, the combined import access level was set at 130,275,150 eggs. That same year, within access commitment permits were issued for 107,294,556 hatching eggs and 22,261,581 egg-equivalent chicks, for a combined total of 129,556,137. Provision is made for import permits supplementary to the import access level to meet overall Canadian market needs. During 1999, import permits for 8,609,400 eggs were issued for this purpose.

Eggs and egg products

Eggs and egg products were placed on the ICL on May 9, 1974. Pursuant to the FTA and NAFTA, the import access level for shell eggs is calculated at 1.647% of the previous year's domestic production. For 1999, this amounted to 7,341,305 dozen eggs. Within access commitment import permits were issued for 7,335,570 dozen eggs.

marchés mondiaux. Ainsi, en 1999, des licences supplémentaires ont ainsi été délivrées pour 843 042 kg de dindon. Il en a aussi été délivré pour 44 644 kg de dindon afin de soutenir la concurrence des produits importés contenant du dindon mais qui ne figurent pas sur la LMIC.

Oeufs d'incubation de poulets de chair et poussins de type chair

Le 8 mai 1989, les oeufs d'incubation et les poussins de type chair ont été ajoutés à la LMIC. Conformément à l'ALE et à l'ALENA, le niveau d'engagement d'accès combiné pour les oeufs d'incubation et les poussins de type chair représente 21,1 % de la production intérieure estimative d'oeufs d'incubation pour l'année civile à laquelle l'allocation s'applique. Le niveau d'engagement d'accès annuel combiné est divisé en deux, soit 17,4 % pour les oeufs d'incubation de poulets de chair et 3,7 % pour les poussins équivalents-oeufs.

En 1999, le niveau d'engagement d'accès combiné était de 130 275 150 œufs. En 1999 toujours, des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 107 294 556 œufs d'incubation et 22 261 581 poussins équivalents-œufs, soit un total de 129 556 137. Il est possible de délivrer des licences supplémentaires pour importer plus que ne le prévoit l'engagement d'accès afin de répondre aux besoins généraux du marché canadien. En 1999, des licences ont été délivrées pour l'importation de 8 609 400 œufs.

Oeufs et ovoproduits

Le 9 mai 1974, les œufs et les produits des œufs ont été ajoutés à la LMIC. Conformément à l'ALE et à l'ALENA, le niveau d'engagement d'accès pour les œufs en coquille est établi à 1,647 % de la production nationale de l'année précédente. Pour 1999, cela représentait 7 341 305 douzaines d'œufs. Des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 7 335 570 douzaines d'œufs.